à Paris le 28 juin 1773

à m. de la Martinière

Monsieur

je ne sçais sous quel point de vue m. Lesne vous aura ~~a~~ présenté ce qui s'est passé entre nous sur l'article qui me concerne dans son discours préliminaire ~~qu'il~~ des oeuvres de m. petit. il m'a communiqué la ~~réponse~~ lettre que vous luy avés ~~faitte~~ écritte ; ~~et~~ je vous prie de lire l'approbation que j'ay donnée au corps de l'ouvrage ; ~~[illegible]~~ ~~je le~~ ~~[illegible]~~ j'ay parlé à m. Lesne avec honnêteté et amitié et jamais je n'ay pu luy faire entendre raison ~~sur ce qui me concerne~~. j'ay toujours fait profession d'honorer et de défendre la mémoire de m. petit. ~~son éloge est mon garant sur le 1er point, et le discours que j'ay mis à la tête de son traité des maladies des os, preuve de votre mon attachement~~. je n'ay point critiqué sa section en deux temps ; mais n'étoit il pas permis d'aller au delà ? quand les ~~[illegible]~~ circonstances m'ont donné en 1751 la matière de la saillie de l'os à traiter ~~[illegible]~~, sans que j'en aye cherché l'occasion, j'ay bien étudié la matière, et cette discussion a fait naître un grand mémoire sur l'amputation des gds. extrémités. l'académie en a paru satisfaite, et j'ose dire qu'ils tiennent une place distinguée dans le second volume. depuis ce temps j'ay eu l'avantage d'être pendant 4 ans chir. en chef à la charité où j'ay fait avec succès des ~~opérations~~ amputations ~~[illegible]~~

j'étois bien preparé par les reflexions anterieures
~~aux~~ observations necessaires. et vous conviendrés ass.
que ces discussions ont [bien contribué] ~~preparatoires~~ à [mieux] ~~bien~~ faire —
l'appreciation des faits. depuis je vous ay dit —
encore la place de chir. consultant de l'armée; —
je me suis particulierement appliqué à l'observation
des amputations, en general et à celles de la cuisse
en particulier; les hopitaux [de paderborn et] de cassel, ~~de gottingen~~ [après] —
l'affaire du 15 et du 16 juillet 1761; ceux de gottingen
à la fin ~~de cette~~ campagne, après le siege de wolfenbutel
~~en 1761~~ [juillet 1762] ~~la~~ bataille de grebenstein, et les hopitaux de
~~cologne~~ de marbourg après l'affaire d'amenebourg en ple
~~1762~~, m'ont fait voir [les suites de] plusieurs amputations, et je
ne crois pas que l'experience de m. lesne et de l'a-
folie sur cassel, ait été aussi etendue et plus
reflechie que la mienne. juste dans ce detail
m. pour vous rappeller que c'est d'après l'experience
que j'ai fait mon 68e memoire qui est dans le 4e
volume. [de ceux de l'academie] ~~[illegible]~~ m. lesne [a écrit] qu'en deux
lignes d'improbation ~~[illegible]~~ il —
~~ne~~ detruiront pas mes [assertions] ~~[illegible]~~. ~~[illegible]~~ [elles leur sont]
~~etoit~~ absolument indifferentes, [et] ~~qu~~'il pouvoit se
passer de me critiquer, ~~[illegible]~~ [je suis sur de n'avoir jamais été]
avancé, ~~[illegible]~~ il s'accuse par la question. je ne suis
l'apologiste des bandelettes ni des autres usages
que m. petit approuve, ~~qu~~'il m'est desagreable
de paroitre opposé à ~~[illegible]~~ [ce grand homme] dont je respecte
autant que lui la memoire. je vous assure
m. que m. lesne n'entend pas cette controverse

que ne m'épargne-t-il la peine
~~et qu'il ne soit desagreable d'être ...~~

de rebattre ce fer. deux mots ~~finiront~~ termineront l'affaire
s'il veut mettre à la fin de son discours la lettre
par laquelle je la luy renvoye. je la joins icy
et j'ay vous demande si vous l'approuvés. je trouve
qu'il est desavantageux pour le chirurgien de ~~faire~~ presenter
au public
des contradictions sur des matieres si faciles à éclaircir

je viens d'en avoir une preuve recente qu'un conseil
d'avocats a decidé en ma faveur à mon insçu.

Il y a depuis plus d'un an des gens en prison
accusés ridiculement d'avoir fait mourir entre
leurs bras une fille qui fut jettée dans un puits, et
qui s'y est noyée. on a desiré consultation signée
de medecins et de chir. Mr. Bouvard a été chef
d'un côté et s'est associé Mr. Belleteste.
j'ay fait de mon côté signer mon avis par Mr. Sabatier.
Les deux consultations alloient egalement à la decharge
des accusés. mais Mr. Bouvard ne veut point admettre
l'eau introduitte par l'inspiration dans les bronches
pour la cause de la mort des noyés. les avocats
ont craint que cette dissemblance d'avis sur le
principe ne mît du doute dans l'esprit des
juges, et ils ont deliberé de laquelle des deux consul-
tations ils se serviroient pour l'usage: ils ont
preferé la mienne et l'ont fait imprimer. la
prévention n'a pas voulu que Mrs. les medecins

le sacrifice d'expériences démonstratives dûes aux ~~leçons~~ recherches
d'un chirurgien. Ils n'ont pas étudié ~~cette~~ la nature,
et ils croyent ~~le so~~ n'ignorer rien sur ce sujet.
ainsi va le monde. Quand on travaille pour
l'honneur et le bien de la chose, il est bien
douloureux de n'avoir pas pour récompense l'approbation
des personnes capables d'en juger ; elle pourroit seule
contrebalancer le désagrément des jalousies, des ennemis
et des sots contradicteurs, espèce toujours très nombreuse, et à qui
personne ne veut imposer. cela est rebutant. je
prends patience et vous assure du profond respect
avec lequel je suis

M.